



FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 077-217701929-20250212-DEL20250212_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION

5 février 2025

AFFICHAGE CONVOCATION

5 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	29
PRÉSENTS	27
POUVOIRS	03
VOTANTS	27

DEL20250212_01

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Patrick ROSSILLI.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Alexandre CARON, Annette MEUNIER-KOZAK, Jacques BIRLOUET, Monique GRANGE, André BOUCHER, Jean-Claude COCQUELET, Cécile CHAMPENOIS, Corinne CARON, Lydie HAAS, Daniel FOURNIER, Christian ROSSI, Didier GALHAUT, Sandrine DOKPONOU, Myriam PETREMENT, Lydia BOUTALBI, Jonathan CHAUMONT, Thierry ROQUINCOURT, Valérie BENARD, Julie GARIAZZO, Christophe BIZIERE, Françoise COTTIN, Lorine KRIEGEL et Lucien-Paul NKO'O

Etaient absents : Mesdames et Messieurs Florence FAVRE (pouvoir à Patrick ROSSILLI), Daniel LEMPORTE (pouvoir à Annette MEUNIER-KOZAK), Laëtitia MARTINO, (pouvoir à Sandrine DOKPONOU), Luc HERVET et Sophie RIVIERE

Secrétaire de séance :

M. Jacques BIRLOUET

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.1 23-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20200615_02 du 15 juin 2020 fixant le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 6 membres élus et 6 membres nommés,

Vu la délibération n°20200615_03 du 15 juin 2020 relative à l'élection des membres élus au conseil d'administration du CCAS,

Vu la lettre de démission du conseil d'administration du CCAS de Mme Valérie BENARD reçue en mairie le 4 février 2025,

... / ...

Considérant qu'en cas de démission d'un élu, il est remplacé par le conseiller municipal suivant sur la liste des candidats présentés au moment de la désignation des administrateurs du CCAS, ou si cette liste ne comporte plus de candidat, par le candidat suivant sur la liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur aucune des listes, il convient de renouveler l'intégralité des administrateurs élus au conseil d'administration du CCAS,

Considérant que l'élection doit être au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletin secret,

Considérant les listes de candidatures déposées auprès de M. le Maire :

Liste « Ensemble Poursuivons » :

- Florence FAVRE
- Sandrine DOKPONOU
- Sophie RIVIERE
- Laëtitia MARTINO
- Lydia BOUTALBI
- Jean-Claude COCQUELET

Liste « Renouveau Fontenay-Trésigny » :

- Lucien-Paul NKO'O
- Valérie BENARD
- Thierry ROQUINCOURT
- Julie GARIAZZO
- Christophe BIZIERE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement,

ARTICLE 1 : CONSTATE les suffrages obtenus pour chacune des listes :

Nombre de votants : 27

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 27

	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES
LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »	20	5
LISTE « RENOUVEAU FONTENAY-TRESIGNY »	6	1
BULLETINS BLANCS	1	

ARTICLE 2 : SONT ELUS membres du conseil d'administration du CCAS :

Florence FAVRE	LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »
Sandrine DOKPONOU	LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »
Sophie RIVIERE	LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »
Laëtitia MARTINO	LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »
Lydia BOUTALBI	LISTE « ENSEMBLE POURSUIVONS »
Lucien-Paul NKO'O	LISTE « RENOUVEAU FONTENAY-TRESIGNY »

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

M. le Maire,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Jacques BIRLOUET

